



Mundo-Namur  
Rue Nanon 98 / 5000 Namur  
t. 081 390 750 / f. 081 390 751  
[www.iew.be](http://www.iew.be)

# Avis d'IEW relatif au projet de centrale biogaz de Leuze en Hainaut

26 juin 2018



## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| 0. Introduction .....   | 3 |
| 1. L'intrant n'est pas durable .....                                      | 3 |
| 1.1. Peu d'effet positif sur les émissions de gaz à effet de serre .....  | 3 |
| 1.2. Impact négatif en termes de biodiversité ou sur l'alimentation ..... | 4 |
| 1.3. Un approvisionnement futur plus durable ? .....                      | 5 |
| 2. Un impact néfaste sur la filière agricole locale .....                 | 6 |
| 3. Quel impact sur les habitants au niveau local ? .....                  | 6 |
| 4. Quel coût pour la collectivité ? .....                                 | 6 |
| 5. Conclusion .....   | 7 |



## **0. Introduction**

Cet avis est rédigé à la demande du Ministre de l'énergie, Jean Luc Crucke dans le prolongement de la réunion de concertation organisée à Tournai le 31 juin 2018. Tout d'abord, IEW tient à souligner combien ladite concertation lui est apparue positive en termes de gouvernance, d'implication et de participation des « parties prenantes » en amont dudit projet. Un tel processus devrait être renouvelé à l'avenir.

Pour IEW, le potentiel en biogaz en Wallonie est indéniable et la substitution partielle du gaz fossile par du gaz renouvelable et durable est une piste très intéressante pour la transition énergétique. IEW estime donc pertinent pour les autorités de soutenir les initiatives visant à intégrer ce type de gaz sur le réseau.

A travers cet avis, la Fédération des associations environnementales formulent plusieurs observations sur le projet concerné.

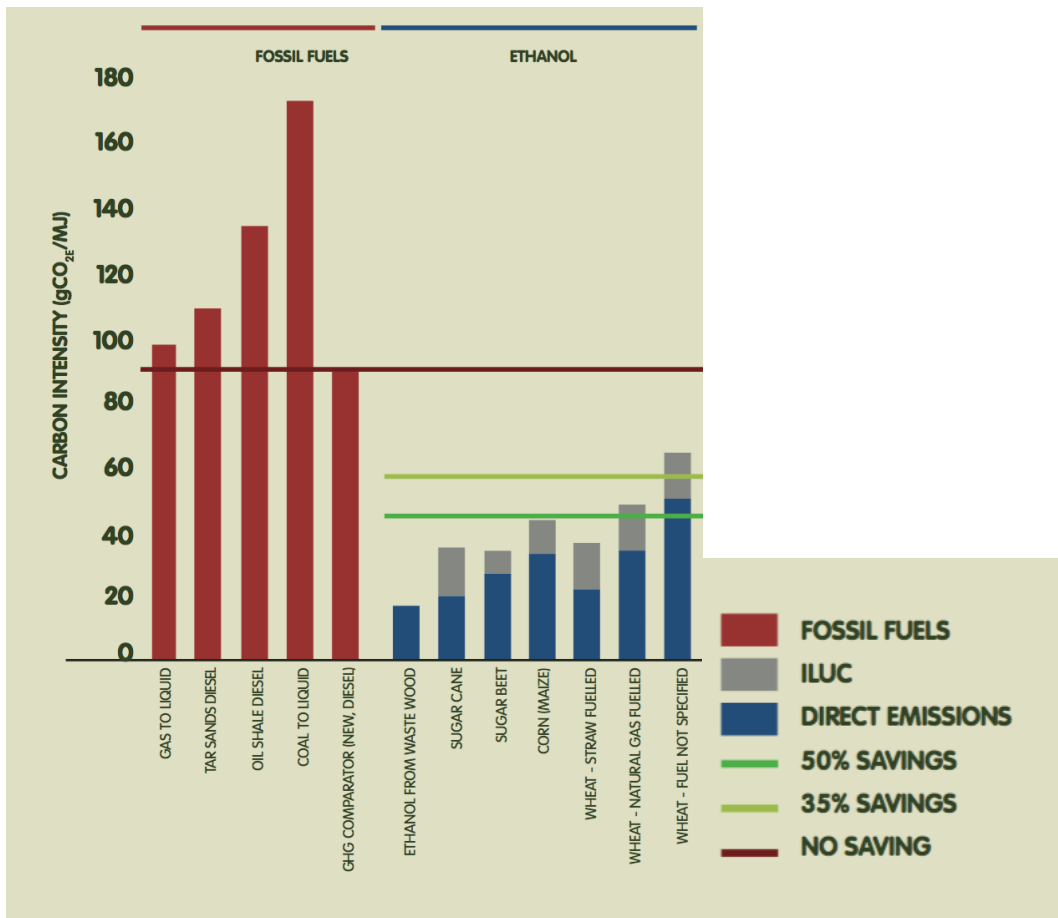
### **1. L'intrant n'est pas durable**

La question de l'intrant est fondamentale pour déterminer la durabilité d'un projet de biométhanisation. Le secteur associatif environnemental ne peut souscrire à l'approvisionnement en intrant biométhanisable proposé par Sibiom. Selon la présentation faite par le promoteur du projet, il reposera exclusivement sur des cultures énergétiques (maïs/betterave) ce qui soulève de nombreuses questions tant d'un point de vue environnemental que social ou économique.

Il existe à ce stade peu de littérature sur les agrogaz, c'est à dire le gaz produit à base de culture énergétique. Toutefois, une abondante littérature existe pour dénoncer les impacts environnementaux et sociaux dévastateurs des agrocarburants. Si une meilleure productivité énergétique à l'hectare de l'agrogaz semble distinguer en partie les deux filières, une comparaison reste tout à fait pertinente, et les critiques adressées à l'une peuvent en grande partie être adressées à l'autre. Dans l'attente d'une littérature plus détaillée, nous voulons ici rappeler la principale critique adressée aux agroénergies dans leur ensemble.

#### **1.1. Peu d'effet positif sur les émissions de gaz à effet de serre**

La commission européenne dans le cadre du débat sur les agrocarburants a évalué les émissions globales de GES émises pour la production de bioéthanol selon le type de culture énergétique utilisés. Le carburant produit à base de maïs émet selon ces estimations à peine moitié moins que le diesel sur son cycle de vie. Les émissions de GES de l'éthanol de maïs sont liées pour partie au processus de production (transport, agriculture) mais aussi au changement d'affectation des sols induit par cette culture. En effet, l'utilisation de terres fertiles comme celle de Wallonie picarde pour la production d'énergie entraîne par effet ricochet une pression accrue sur les terres arables disponibles au niveau mondial y compris les zones forestières. Hors la déforestation est un des principaux émetteurs nets de CO<sub>2</sub> au niveau mondial.



Source : European Commission (2012) Impact Assessment accompanying ILUC proposal

## 1.2. Impact négatif en termes de biodiversité ou sur l'alimentation

Les impacts des changements d'affectation des sols induits par les cultures énergétiques ne se limitent pas au CO<sub>2</sub> produit. De nombreux experts et autorités se sont exprimés sur les impacts sur les prix mondiaux des denrées alimentaires. Ainsi, un ensemble d'organisations internationales (FAO, OCDE...) estimaient déjà en 2011 que « Prices are substantially higher than they would be if no biofuels were produced »<sup>1</sup>. Olivier de Schutter, ex haut-représentant de l'ONU à l'alimentation soulignait également « the considerable negative impacts (EU biofuel) policy is having on the enjoyment of the right to food in a number of developing countries. »<sup>2</sup> Cette contestation des agrocarburants est depuis longtemps au cœur du débat européen qui pour cette raison se fixera plus d'objectif d'intégration d'agrocarburant pour 2030 dans sa directive renouvelable comme le demandaient d'ailleurs de nombreux scientifiques<sup>3</sup> et les ONGS.

Etant donné le développement récent des agrogaz, nous ne disposons pas à ce stade d'évaluation exacte de leurs émissions. Toutefois, l'impact en termes de changement d'affectation des sols est indéniable.

<sup>1</sup> Price volatility in Food and Agricultural Markets: Policy responses ; FAO, IFAD, IMF, OECD, UNCTAD, WFP, the World Bank, the WTO, IFPRI and the UN HLTF ; 2011

<sup>2</sup> Note on the Impacts of the EU Biofuels Policy on the Right to Food ; Olivier De schutter ; 2013

<sup>3</sup> voir notamment : <https://www.euractiv.com/section/agriculture-food/news/scientists-demand-end-to-crop-based-biofuels/>



*In fine*, alors que aussi bien les autorités politiques et scientifiques<sup>4</sup> remettent en cause l'utilisation des agroénergies, la Wallonie, à contre-courant de l'Histoire, s'engagerait sur un projet reposant à 100% sur les mêmes intrants incriminés. Pour preuve, nous n'avons connaissance d'aucun autre projet développé au niveau européen reposant à 100% sur des cultures énergétiques, y compris les projets développés par ENGIE.

### 1.3. Un approvisionnement futur plus durable ?

Dans leur projet, les promoteurs du projet Sibiom soulignent leur volonté de modifier l'approvisionnement en intrant biométhanisable « dans le futur ». C'est une des principales évolutions par rapport à la première version du projet SIBIOM.

Notons d'abords qu'en promettant de changer son intrant, l'opérateur reconnaît *de facto* la non durabilité de son approvisionnement de base...

Nous voulons également souligner d'autres questions par rapport à l'évolution à terme de l'approvisionnement du projet :

1. **Aucun timing** même indicatif sur l'évolution du mix d'intrant n'est présenté par l'opérateur ce qui ne rassure pas sur la volonté réelle d'évoluer dans l'avenir et dans quelle proportion (un projet avec 10% d'intrant durable ne serait pas plus acceptable) toutefois plusieurs éléments laissent septiques sur la volonté de l'opérateur de faire évoluer le mix d'intrants :
  - a. Les contrats d'approvisionnement en maïs et betteraves passés avec les agriculteurs seraient signés pour une durée de 5 ans, durée au cours de laquelle le mix d'intrants ne pourrait donc pas évoluer.
  - b. De l'aveu même de l'opérateur<sup>5</sup>, modifier le mix d'intrant dans un biométhaniseur ne peut se faire que « par essais/erreurs » et progressivement. L'opérateur ne semble pas en état d'évaluer la durée technique nécessaire pour modifier significativement ce mix.
2. La production de **cultures intercalaires énergétiques dans le Nord de l'Europe n'en est encore qu'à une phase d'expérimentation** et se heurte à de nombreux obstacles techniques (évolution des pratiques agricoles, gestion des cycles de récoltes). En outre, l'impact de ces rotations sur l'appauvrissement des sols demeure mal connu.
3. Nous sommes surpris que **d'autres options en matière d'intrant ne semblent pas avoir été suffisamment prises en compte** par l'opérateur. Soulignons par exemple :
  - a. **Déchets ménagers.** D'autres projets de biométhanisation en développement y compris en Belgique semblent davantage en phase avec les principes d'une biométhanisation durable. Citons notamment le projet de Tenneville<sup>6</sup> qui privilégie l'utilisation des déchets ménagers. Notons que dans la région de Leuze, l'incinérateur de Thumaide (8KM de Leuze) utilise 435.000 t de déchets dont on estime que 40% sont des déchets organiques et assure le compostage de déchets organiques (capacité 12.000 t/an) (chiffres 2014)<sup>7</sup>. Toujours dans le Hainaut à Pont-de-loup, 17000 tonnes de déchets ménagers organiques destinés à la biométhanisation cherchent, à notre connaissance, preneurs au niveau local<sup>8</sup>.

<sup>4</sup> Voir un compte rendu de la littérature scientifique sur le site de T&E:

<https://www.transportenvironment.org/what-we-do/what-science-says-0>

<sup>5</sup> Au cours de la réunion de présentation du projet à Tournai, le 31 mai 2018

<sup>6</sup> <http://www.idelux-aive.be/fr/la-biomechanisation.html?IDC=2661&IDD=25306>

<sup>7</sup> <https://www.ipalle.be/le-centre-de-valorisation-des-dechets-de-thumaide/>

<sup>8</sup> Ainsi la stratégie 2020 de l'ICDI prévoit-elle que 12 000 t de déchets organiques sont considérées comme récupérables séparément et sont destinées à être « traitées dans une unité de biométhanisation externe ». Voir article de IEW en 2013 : <http://www.iewonline.be/de-l-odeur-des-dechets-a-celle-de-l-argent>



- b. **Fanes de pomme de terre** : Première production agricole de la région, la filière pomme de terre valorise peu les sous-produits comme les fanes qui sont souvent désagrégées chimiquement sur champs avec des impacts environnementaux importants. Tant au point de vue écologique qu'économique, ce sous-produit semble un approvisionnement potentiel important qui n'a pas été abordé par l'opérateur au cours de sa présentation.
- c. **Fanes de Betteraves** : Sous produit d'une autre culture importante de la région, les fanes de betteraves produites n'ont pour le moment pas ou peu de débouchés dans la région et représentent assurément une piste intéressante dans le cadre de la biométhanisation.
- d. Citons encore les effluents d'élevage et déchets des industries agro-alimentaires locales (Lutosa).

## **2. Un impact néfaste sur la filière agricole locale**

De par sa taille, le projet Sibiom aura un impact majeur sur la filière agricole locale. Principalement, avec 905 hectares de monoculture maïs, le projet va avoir pour conséquence une plus grande « maïsisation » de la région ce qui risque d'entraîner plusieurs conséquence néfastes.

- **L'impact positif que le projet aurait sur l'emploi dans le secteur agricole est plus que questionnable.** Sibiom risque à court terme d'amener des propriétaires terriens à reprendre leurs terres sous bail à ferme pour bénéficier des contrats plus avantageux. La culture du maïs nécessite 6 heures de travail par hectare du semis à la récolte, opérations principalement réalisées par des entreprises agricoles. A terme, ce projet va donc accélérer la disparition d'un modèle agricole familial plus intensif en emploi. En outre, les parcelles qui seront consacrées au projet sont déjà en cultures aujourd'hui destinées à d'autres filières parfois moins intensives.
- Notons également, qu'étant donné la taille du projet (80.000 tonnes de digestat), et la limitation légale de l'apport d'engrais organique sur les terres agricoles (115KG /ha/an en moyenne), **IEW interroge sur l'utilisation locale qui pourra être faite du digestat.** La Fédération est également préoccupée par la sur-utilisation de digestat, les doses d'épandage devant être adaptée en fonction des besoins des plantes. Cette question semble insuffisamment étudiée par l'opérateur.

Cette surproduction de digestat sera même un frein au développement de projets de biométhanisation durables (de petites taille, valorisant les résidus agricoles, les effluents d'élevage et /ou les déchets disponibles localement (30KM) dans la région et fournissant des quantités de digestat assimilables).

## **3. Quel impact sur les habitants au niveau local ?**

L'importance du charroi entraînée par le projet est difficile à estimer à ce stade mais elle nous semble sous-estimée par l'opérateur notamment pour le transport du digestat (voir plus haut). Son impact pour les habitants semble sous estimé.

Au rayon des innovations l'opérateur annonce vouloir développer une flotte CNG approvisionnée par le biométhaniseur en partenariat avec Fockedey. Cette démarche est souhaitable mais encore une fois, l'opérateur n'apporte aucune garantie sur cette conversion.

## **4. Quel coût pour la collectivité ?**

IEW estime que le système de soutien proposé pour les projet biogaz, toujours en cours de discussion au sein du Gouvernement wallon :



- est bien trop complexe,
- que malgré les garde-fous, il ouvre la porte à des jeux spéculatifs en permettant l'échange entre des LGOs à la valeur fluctuantes et faible à des certificats verts à valeur garantie.
- et qu'il repose en outre sur un système de certificats verts en sursis.
- Le système va aussi permettre à des centrales de cogénération fonctionnant à l'énergie fossile de verdir leur production, alors que la plus-value environnementale nous semble plus que contestable (voir point 1).

**Etant donné la complexité du système de soutien, plus de transparence serait nécessaire sur le coût du projet pour la collectivité** principalement répercuté sur la facture d'électricité des consommateurs wallons. Quoi qu'il en soit, le prix des cultures énergétiques (maïs et betteraves) étant plus élevés que le coût des déchets utilisés majoritairement par les bio-congesteurs de petite taille, le coût du MWH gaz produit élevé ne devrait pas être moins élevé que pour un projet durable.

## **5. Conclusion**

1. Dans l'état actuel des informations dont nous disposons, la Fédération estime que la plus-value environnementale mais aussi sociale et économique du projet Sibiom est faible voir négative. En conséquence, le développement d'un projet de la sorte nous semble injustifiable d'un point de vue environnemental.
2. Une centrale de biométhanisation pour être durable doit s'inscrire dans le monde agricole local tant au niveau de la valorisation des résidus que de la fourniture de fertilisants. Un projet de la taille de Sibiom semble disproportionné pour atteindre cette synergie.
3. L'injection de biogaz produit de manière durable est une filière d'avenir en Wallonie à condition de reposer sur un biogaz durable. Des projets bien plus intéressants existent d'ailleurs dans d'autres régions<sup>9</sup> qui reposent sur la valorisation de résidus. Ce sont de telles pistes qui doivent être encouragées par la Wallonie si elle veut se mettre dans la course au développement de la filière biogaz d'avenir.

---

<sup>9</sup> Voir par exemple le projet éandis du côté flamand : <https://www.eandis.be/nl/pers/persberichten/gft-wordt-groen-gas%E2%80%A6-en-meer>